

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 15,
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.
PARAISSANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

ANNONCES 25 cent. la ligne
RÉCLAMES 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, e chez M. St-Bilaire,
éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 11.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

ABONNEMENTS :

UN AN 12 francs.
SIX MOIS 6 ..
TROIS MOIS 3 ..

Pour l'étranger les frais de poste en sus.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Monaco, le 10 janvier 1864.

NOUVELLES LOCALES.

Plusieurs journaux français et belges annoncent que S. A. S. Madame la Princesse de Monaco a rendu visite à S. A. R. le Duc de Brabant, récemment arrivé à Menton.

Ce fait est complètement inexact.

Nous apprenons qu'un traité d'amitié et de commerce se négocie en ce moment entre S. A. S. le Prince de Monaco et S. A. le Bey de Tunis.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant l'année 1863 est de 27,872.

Le jour de l'ouverture de l'Hôtel de Paris n'est pas encore fixé.

On y reçoit cependant des voyageurs et le restaurant fonctionne régulièrement depuis le 1^{er} janvier.

Ce retard dans l'ouverture de l'hôtel est occasionné, nous assure-t-on, par quelques dérangements imprévus dans la salle destinée à la table d'hôte. Comme ces dérangements sont de peu d'importance, tout nous porte à croire que l'inauguration de ce magnifique établissement aura lieu dans très peu de jours.

Tandis qu'à Paris le thermomètre descend à dix degrés au dessous de zéro, tandis qu'à Marseille la neige couvre les toits et qu'à Toulon elle vient faire une de ces apparitions auxquelles personne n'est habitué, à Monaco le ciel est pur et le soleil radieux comme aux plus doux mois du printemps. Quelques vents d'est viennent bien depuis quelques jours tempérer par moment l'ardeur du soleil, mais leur souffle est de si courte durée qu'on n'a pas le temps de s'apercevoir de la variation qu'ils apportent dans l'atmosphère. On ne recherche pas le soleil à Monaco, comme on le fait à Paris, quand il se dégage un peu de la nue; on fuit ses rayons. Ils sont trop chauds. Ils ne réchauffent point, ils brûlent.

Si ce n'était pour ne pas établir une antithèse trop audacieuse entre la saison et la chose, on pourrait sans le moindre inconvénient prendre des bains de mer. Au surplus, quelqu'un digne de foi nous assure avoir vu des familles anglaises se baigner, ces jours-ci, sur une plage voisine. On frissonnera sans doute sur les bords de la Seine en lisant ces lignes, et l'on aura peut-être quelque peine à rester convaincu.

Que faire cependant? Comme il n'est guère possible de nier un fait, si le doute est trop grand, il reste une dernière ressource pour s'assurer de la chose: c'est de suivre l'exemple de Thomas et de venir mettre la tête au soleil et les pieds dans l'eau.

AVIS.

Les personnes de Nice, Cannes, Hyères, Grasse, Antibes et Menton auxquelles nous envoyons le Journal de Monaco sans qu'elles aient pris un abonnement, le recevront toujours gratis. Si pour cette faveur quelques unes tenaient à s'acquitter envers nous de ce qu'elles pourraient appeler une dette de reconnaissance, nous nous considérerions comme suffisamment dédommagés en recevant de leur part des communications propres à servir les intérêts de leur localité.

DES SYNDICATS

DANS LES STATIONS DE LA MÉDITERRANÉE.

Le syndicat, comme on l'entend à Nice, et sans doute aussi dans les autres villes du littoral, ayant des stations d'hiver, est une institution composée de personnes chargées de veiller à ce que les intérêts des étrangers ne soient plus compromis par un désir immodéré de gain de la part des gens du pays, et à ce que les industries locales ne se trouvent plus exposées par la faute des industriels au chômage ruineux qui les a si cruellement éprouvées cette année.

Ainsi définie, cette institution contient en principe le germe de toutes les améliorations que l'on se propose d'atteindre. Pratiquée selon l'esprit qui a présidé à sa formation, elle offre les moyens de réparer les maux que l'on déplore et d'obvier à leur retour. Mais entre la théorie et la pratique, il existe une différence si grande qu'il arrive, la plupart du temps, que la théorie perd tous les avantages de son économie en essayant de traduire par des faits les enseignements qu'elle prêchait. Ce qui ne veut point dire que les doctrines qui poussent à des innovations, soient dépourvues d'utilité ou d'opportunité. Une théorie, un système, si l'on préfère, émanant d'un homme sage et éclairé, a toujours quelque chose de bon, et peut même à la longue devenir excellent dans son ensemble, si l'on s'applique à en régler ou à en modifier les différentes parties d'après les convenances des lieux ou les exigences du temps. Malheureusement dans une assemblée librement formée qu'une réglementation rigoureuse doit soumettre à des obligations constantes, la discipline ne se maintient pas longtemps. Chacun trouve à son tour un

prétexte pour se soustraire à une injonction des statuts, non point dans le but avoué de porter atteinte aux bases sur lesquelles la société repose; on est trop honnête pour cela; mais uniquement parce qu'une circonstance le commande. D'abord la chose ne paraît pas sérieuse vu que l'honorabilité du délinquant répond de ses bonnes intentions et met ses dispositions à l'abri du soupçon. Mais cette première infraction commise, une autre la suit de près, et les motifs qui ont fait fermer les yeux une fois, empêchent qu'on les ouvre ensuite. D'ailleurs, le nouveau délinquant ne jouit-il pas d'une honorabilité aussi parfaite que le précédent? Comment se permettre d'émettre un blâme à l'endroit de l'un quand on n'a pas osé se plaindre de la conduite de l'autre.

Ce raisonnement, si juste et si naturel entre gens qui se connaissent, devient cependant peu à peu, et à l'insu de tout le monde, la cause inévitable de la ruine de la société. Car il ne faut point se dissimuler que dans les questions d'ordre et de discipline le désordre le moins grave dans le début prépare les plus grandes perturbations pour l'avenir. Il arrive, en effet, un moment, où, chaque article des statuts ayant reçu une atteinte, le désarroi se trouve spontanément au comble sans qu'il soit guère possible de définir les causes qui produisent la confusion. Chacun se plaint; chacun récrimine; et, au lieu de chercher la cause du malaise, on accuse la situation, sans songer qu'il peut y avoir d'autres coupables que la situation même. Si par hasard quelqu'un, ayant découvert la cause du mal, demande si le coupable n'est pas un peu tout le monde, on pousse les hauts cris. Nul ne veut convenir de sa faute. Doit-on considérer comme méritant un blâme une chose que tout le monde a faite, qui dans une circonstance, qui dans une autre?

De cette disposition particulière naît naturellement une tendance qui porte tous les membres de la société à la résistance lorsqu'on veut les faire renoncer à ces insignifiantes prérogatives que l'habitude semble avoir consacrées et le silence légitimées.

L'état des choses ne peut pourtant pas durer. Les intérêts généraux commandent que des réformes soient accomplies. Mais tout le monde résiste, personne ne voulant avoir tort. Alors la mésintelligence survient, la discorde gagne peu à peu du terrain; et les remontrances de ceux, qui ont mission d'avertir et de réprimander, se trouvent impuissantes à ramener la bonne entente d'abord, l'ordre ensuite. La dissolution de la société devient une nécessité. Tout le monde, il est vrai, proteste contre cette mesure extrême. Mais les circonstances sont plus fortes que les

récriminations et les protestations. Il faut se résigner, et, bien que à contre cœur, clore les séances.

Tout cela n'est qu'une hypothèse, diront probablement les partisans absolus du syndicat. Des hommes raisonnables sauront toujours assez comprendre leurs intérêts pour apporter une soumission sans bornes à des statuts qu'ils auront acceptés. Cela devrait être; mais malheureusement cela n'est pas. Une raison d'intérêt personnel, pousse tous les hommes à suivre leur propre inspiration au lieu de se conformer aux prescriptions, qui leur sont imposées.

Un syndicat, quelque mesure que l'on prenne pour entourer son existence de garanties durables, ne répondra jamais au but que l'on se propose. Jamais un industriel ne se résignera d'une manière complète à confier à d'autres le soin de ses intérêts. Il se refusera toujours à comprendre que des hommes, n'appartenant pas à sa profession, puissent se rendre un compte exact des bénéfices qui lui reviennent. Si sa raison d'ailleurs le portait à accepter les tarifs du syndicat, son amour-propre le dissuaderait d'y accéder. Personne n'admet qu'un étranger soit aussi bon juge que soi-même des choses qui nous concernent.

En présence d'une situation qu'il n'est donné à qui que ce soit de modifier, ne serait-il pas plus opportun d'engager les villes, qui ont un peu trop compté jusqu'ici sur les ressources du climat, à chercher des dédommagements aux mécomptes à venir dans une activité plus grande, dans un développement mieux entendu des richesses du pays? Chaque station du littoral possède des éléments de commerce qui lui sont propres. Pourquoi ne le mettrait-on pas à profit? Pourquoi, au lieu de faire figurer exclusivement sur les livres d'entrée et sur les livres de sortie une famille qui arrive ou une famille qui part, n'ajouterait-on pas à sa comptabilité un folio de plus destiné à l'enregistrement d'opérations bien plus sûres, si elles sont moins lucratives? Une opération n'empêcherait pas l'autre; les bénéfices fournis par l'une ne nuiraient pas aux bénéfices produits par l'autre; et dans le cas, où, à une saison, la colonie voyageuse ferait défaut au pays, l'entreprise commerciale serait toujours là pour réparer les pertes occasionnées par son absence.

Nous ne connaissons pas assez les ressources, que possèdent les stations aux quelles nous nous adressons pour indiquer ici ce qu'il y aurait à faire; mais les municipalités, qui les administrent manqueraient peut-être au plus grave de leur devoir, si elles ne mettaient pas tous leurs soins à développer chez elles les industries locales.

A. CHAMBON.

BULLETIN DU LITTORAL.

Le 24 décembre, une forte secousse occasionnée par un tremblement de terre mettait en émoi une partie du département de Vaucluse. Le lendemain, jour de Noël, vers 10 heures du soir, la secousse ressentie la veille se reproduit avec la même intensité et en peu d'heures, on en compta jusqu'à dix. La manifestation de ces commotions avait quelque chose de spontané. Elles se produisaient sans que rien les fit pressentir une minute avant. Depuis le jour de Noël, l'effrayant phénomène semble se localiser. Une correspondance d'Avignon raconte que les 28 et 29 décembre, des secousses répétées se sont produites à Lagnes, village situé près de la fontaine de Vaucluse et que des maisons ont été lézardées. La population, frappée de terreur, songe à quitter définitivement la commune. Un bruit souterrain semblable

au roulement lointain du tonnerre se fait entendre par intervalles. A ce frémissement du sol, à ces grondements sinistres, on se croirait plutôt dans le voisinage du Vésuve qu'auprès de la source immortalisée par le grand poète italien. Il paraît du reste que depuis tous ces tremblements de terre la fontaine de Vaucluse roule des eaux sales et limoneuses tandis que la Durance, au contraire, a une eau très-limpide.

Les derniers journaux du littoral que nous avons reçus, nous annoncent que la température, qui sévissait depuis quelques jours dans leurs contrées, s'est un peu adoucie. Le dégel commence, les neiges fondent, et ce vent aigu, qui rendait, dans certains endroits, la circulation des plus pénibles, a complètement cessé.

D'après les journaux de Marseille, la foire des rois a été mauvaise pour tout le monde, pour les marchands comme pour les acheteurs. C'est, du reste, ce qui arrive presque tous les ans pour cette foire, comme pour celle de St-Antoine, fixée au 17 janvier. Malgré les réclamations que n'ont cessé de faire à ce sujet les comices et les sociétés d'agriculture, depuis nombre d'années, on persiste à maintenir ces deux foires à des dates trop rapprochées dans le mois de janvier, mois trop tardif pour les plantations et où elles sont presque toujours contrariées par la gelée.

Les nouvelles apportées par le *Zouave*, venant d'Alger, ne laissent plus aucun espoir au sujet de l'Atlas. Il paraît que ce navire a péri avec son équipage et ses passagers.

A. CHAMBON.

M. le secrétaire de la société des régates de Cannes nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Cannes, le 4 Janvier 1864.

Monsieur.

L'assemblée annuelle de la société des régates de Cannes s'est réunie, lundi 28 décembre, pour procéder à la formation de son bureau pour 1864. La majorité des voix a été répartie comme il suit :

Président : — duc de Vallombrosa.
Vice-président : — Victor Béchard.
Trésorier : — chevalier de Colghom.
Secrétaire : — Paul Vidal.

Conseillers :

MM. J. B. Barbe, J. B. Girard, Alphonse Gioan, Ernest de Rosière, Eugène Tripet, capitaine Fontan.
Les courses ont été fixées au 4 Avril.

Un prix a été voté pour les yachts d'un tonnage élevé; 3 yachts anglais sont déjà inscrits pour cette course, et parmi eux le *Gleam*, jolie goëlette de 140 tonneaux à M. Richardson vainqueur aux courses de l'année dernière. Viendront ensuite les luttes pour les 3 séries à la voile et les courses aux avirons; des jeux nautiques serviront d'intermèdes.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

le Secrétaire, P. VIDAL.

On écrit de Cannes au *Journal de Nice* à la date du 3 janvier :

Nous ne pensons pas qu'il y ait rien d'aussi important pour nos contrées qu'un bon système de viabilité. Les bibliothèques, les théâtres et les casinos, comme lieux et moyens de distraction, ne viennent dans notre pensée qu'après les promenades publiques, les vastes avenues aux abords de nos villes, les routes et les chemins percés en tout sens, bien sablés et bordés de verdure et de fleurs dans nos campagnes. C'est dire que nous sommes partisan du boulevard qu'on se propose de construire pour relier Cannes au Cannet à travers une courte vallée aussi abritée qu'une serre. Une pétition qui se couvre en ce moment de signatures, a pour objet de s'opposer à l'ouverture de ce boulevard en proposant l'agrandissement et l'embellissement du chemin actuellement existant. Nous ne voulons pas exprimer ici notre préférence, mais pour dieu! qu'on se hâte de s'entendre et de se décider, ou pour l'un ou pour l'autre.

V. DE LARNAGE.

Nous empruntons au *Constitutionnel* l'article suivant qu'il vient de publier sur une brochure de M. F. Blanc, intitulée : *Des capitaux de garantie*.

La brochure dont nous venons d'écrire le titre soulève une question financière des plus intéressantes et qui est vraiment neuve en son point de contact avec les affaires françaises. Exposons-la succinctement. En Angleterre, le capital entier de la Banque nationale a été remis aux mains de l'Etat qui en sert l'intérêt à 3 0/0; en France, la moitié du capital de la Banque a été versé au Trésor qui lui a délivré en échange une somme égale en rentes 4 0/0 au pair: aux Etats-Unis toute banque de circulation est tenue d'employer en valeurs d'Etat, qu'elle dépose au Trésor, une somme exactement égale au montant des billets de banque qu'elle juge à propos d'émettre.

Quelle est la raison d'être de ce système? On est parti de ce principe que, le capital des banques de circulation n'étant qu'un capital de garantie, il y avait avantage pour le public à ce que le capital fût représenté d'une manière permanente par des valeurs d'Etat inaliénables, et en même temps avantage pour les actionnaires, puisque le capital rapporte un double revenu, celui des valeurs d'Etat qui le composent et celui des escomptes faits avec les billets garantis par les valeurs d'Etat.

Tel est le système dont M. F. Blanc voudrait généraliser l'emploi en France; les banques, en effet, ne sont pas les seules associations financières qui opèrent avec un simple capital de garantie; presque toutes les institutions de crédit agissent dans les mêmes conditions. Les bénéfices des compagnies d'assurances, souvent considérables, ne sont tels que parce qu'ils correspondent à un faible capital versé; un revenu de 25 francs, par exemple, qui ne représente que le deux et demi pour cent d'un capital nominal de 1,000 francs équivaut réellement à 10 0/0 si l'action n'est libérée que de 250 francs, les 750 autres francs dont le versement paraissait inutile ayant été laissés entre les mains de l'actionnaire lui-même.

M. Blanc se demande, non sans raison, si la garantie ne serait pas plus complète, alors qu'on imposerait aux Sociétés placées dans la situation que nous venons d'indiquer la double obligation de libérer complètement leurs actions et d'employer la portion du capital inutile aux affaires courantes en rentes 3 0/0, qui resteraient déposées dans une caisse spéciale, sous la surveillance de l'Etat.

Cette combinaison présente certainement plus d'un avantage. Ainsi, l'on ne peut douter qu'en de certains cas, les appels de fonds qui pourraient être faits sur les actions de certaines Compagnies ne fussent difficilement entendus, parce qu'ils ne pourraient être motivés que par des embarras considérables et imprévus. Que deviendrait alors, surtout en matière d'assurances, la garantie qui repose sur la portion du capital social laissé entre les mains de l'actionnaire? Le versement intégral aurait aussi cet heureux résultat de faire disparaître la forme nominative des actions et les embarras qu'elle entraîne.

D'un autre côté, l'application d'un pareil système aurait pour conséquence d'immobiliser une assez forte quantité de rentes, en absorbant chaque année une partie des titres flottants, et d'élever ainsi, d'une manière incessante, le taux du crédit public. M. Blanc estime à 192,000,000 fr. le capital nominal des sociétés de crédit autres que la Banque de France, et à 266,700,000 fr. celui des compagnies d'assurances; ensemble 458,700,000 fr.; ces chiffres sont au-dessous de la vérité; en réalité, la totalité de ces capitaux dépasse 500 millions, sur lesquels il n'y a pas 200 millions effectivement versés. Nous convenons, avec l'auteur de la brochure, que fussent les convenances actuelles des sociétés financières souffrir momentanément de l'emploi en valeurs d'Etat assigné à leur capital de garantie, l'Etat serait dans son droit en leur demandant de contribuer à protéger la rente contre la concurrence que lui créent les privilèges qu'il leur a lui-même accordés.

BIBLIOGRAPHIE.

LETTES INÉDITES DE MICHEL MONTAIGNE
publiées par M. Feuillet de Conches. — Henry Plon,
rue Garancière 8 — Paris.

Parler de Montaigne c'est assurément un bon moyen de plaire ! Mais que dire sur l'auteur des *Essais* qui n'ait été répété plus de cent fois déjà ? Ce serait à coup sûr afficher une prétention par trop étrange que d'espérer apprendre quelque chose de neuf sur son compte. Tout le monde a lu et médité son œuvre ! Tout le monde connaît jusqu'au fond du cœur et jusqu'au fond des reins ce pénétrant observateur qui a passé sa vie à s'étudier soi-même afin d'arriver à connaître les autres.

Cependant, si tout a été dit au sujet de Montaigne, il paraît qu'il ne nous a pas dit lui-même son dernier mot, ou tout au moins que nous n'avons pas eu l'occasion de l'entendre. Car, de temps à autre, des hommes, ayant consacré leur vie au culte des souvenirs qui se rattachent à l'ancien président du parlement de Guyenne, nous initient à des secrets ignorés jusqu'ici, ou mettent sous nos yeux des monuments échappés de ses mains et arrachés à l'oubli. En 1839, en effet M. Gustave Brunet publia dans le *Bulletin du Bibliophile* une lettre inédite aux jurats de Bordeaux. M. Macé, dont le zèle ne se lassa jamais dans ses recherches, découvrit de son côté, en 1846, à la bibliothèque impériale de Paris, une épître des plus remarquables au roi Henry IV. Et M. le docteur Payen, l'homme qui connaît peut-être le mieux Montaigne, a publié également plusieurs lettres de lui adressées au maréchal de Matignon.

La première des lettres publiées par M. le docteur Payen provenait de la collection de la comtesse Boni de Castellane; la seconde de la collection Egerton, déposée au Musée britannique. La troisième était tirée des papiers du maréchal de Matignon, appartenant aux archives de S. A. S. le prince de Monaco. Plus tard, en 1850, M. Achille Jubinal mettait au jour une nouvelle lettre à Henry IV, tandis que la même année, M. Detchevery, archiviste de la bibliothèque de Bordeaux, trouvait dans les papiers de la ville, une troisième lettre de Montaigne aux jurats.

Aujourd'hui, c'est M. Feuillet de Conches, chef du protocole au ministère des affaires étrangères de France, qui nous arrive les mains pleines. Il apporte dix nouvelles lettres inédites de Michel Montaigne.

Depuis longtemps pareille aubaine n'était échue aux amis des lettres. Aussi quelle joie au sein de la République ! Avoir l'occasion d'ouïr parler Montaigne sur des sujets anciens mais nouveaux pour nous, apprendre de lui ce que l'on pensait de son temps sur certaines choses et sur le compte de quelques hommes dont l'histoire mentionne les hauts faits, suivre avec une religieuse attention les raisons qu'il émet, les jugements qu'il porte, et les conseils qu'il donne, voilà un de ces événements qui font époque et que l'on n'oublie jamais.

Huit de ces lettres, raconte M. Feuillet de Conches, font partie des papiers du maréchal de Matignon, le prudent modérateur dans les guerres de Guyenne, et constituent une des richesses du cartulaire du prince de Monaco, qui descend de l'illustre maréchal.

En indiquant la source où il a puisé ces lettres, M. Feuillet de Conches, ajoute que « le prince de Monaco dans sa bonne grâce et son amour pour les lettres, a bien voulu lui confier les papiers reliés en volumes qui renferment la correspondance de Montaigne. » Ce témoignage de haute reconnaissance

n'est pas simplement de la part de l'auteur l'expression d'un devoir imposé par les convenances; c'est aussi l'expression d'un sentiment de confraternité littéraire commandé par la justice.

Charles III n'est pas un protecteur ordinaire des lettres, un ami dévoué par ostentation à ceux qui consacrent leur vie à l'étude de la science et au progrès des arts, il est un de ceux qui cultivent, un de ceux qui travaillent, c'est un soldat de la phalange qui marche à l'avant-garde pour préparer les voies et les dégager des obstacles qui pourraient barrer l'avenir.

M. Feuillet de Conches, en puisant dans le trésor de la bibliothèque de Son Altesse et en livrant au public les découvertes qu'il y a faites, a rendu aux lettres un service éminent et s'est créé des titres non équivoques à la reconnaissance de la postérité. Le souvenir de son nom se trouvera désormais uni d'une manière inséparable à celui de Montaigne. Et n'aurait-il d'autres titres à la faveur publique que celui qu'il vient d'acquérir, il pourrait s'estimer heureux, considérer sa tâche comme glorieusement remplie et s'écrier à son tour : *exegi monumentum.*

A. CHAMBON.

CHRONIQUE BELGE.

Bruxelles, le 2 janvier 1864.

Tous les problèmes de 1862 sont encore suspendus comme des menaces sur l'Europe à l'heure où l'année 1863 va rejoindre ses aînées. Partout on s'agite, on s'émeut et l'on succombe sous le poids énorme d'une paix armée; aucune puissance ne veut la guerre, et pourtant il y a en l'air quelque chose qui défie le raisonnement et paraît plus fort que des nécessités générales de position.

Je m'arrête et laisse à la providence ses secrets. Si je disais que le soleil couchant de 1863 promet à 1864 des horizons sereins, je serais absurde. Si je prédisais des coups de tonnerre, je serais téméraire peut-être et à coup sûr alarmiste aux yeux de plusieurs.

Je me tais donc et abandonne à de plus habiles, s'ils l'osent, le soin de faire les *Mathieu de la Drôme* de la météorologie politique du nouvel an.

Je ne suis pas un astrologue politique et ne fais pas d'horoscopes.

J'ai voulu laisser à l'opinion le temps de se prononcer sur la valeur du *Te Deum*, de M. Radoux, exécuté dans l'église des SS. Michel et Gudule de Bruxelles, le 16 décembre dernier, avant de vous parler de l'œuvre remarquable de notre estimé compatriote.

Le *Te Deum* de M. Radoux est écrit dans un style grandiose, soutenu par toute la pompe de l'instrumentation moderne. M. Radoux a essayé de fusionner le genre concertant avec le genre scolastique, en y faisant prédominer une idée génératrice, grande, élevée, laquelle surgit dès le début et revient à chaque instant, pour conformer, en quelque façon, les éloges partiels qui éclatent, à chaque paragraphe de l'hymne, à l'adresse du Tout-Puissant. Il a réussi dans sa tentative, et son œuvre a produit, sur la foule qui encombra l'église des SS. Michel et Gudule, une impression de tous points favorable.

Elle est divisée en trois parties. La première renferme un charme imposant, splendidement instrumenté; une prière extatique, au *Sanctus*, formulée par les soprani et soutenue par les *tremoli* aigus des cordes et les accords voilés des trombones; une fugue, clairement écrite, savamment développée.

Dans la deuxième partie, qui commence au *Tu Rex*, on entend un solo pour basse, très bien conçu, lequel mène à un quatuor d'un caractère recueilli. La troisième partie offre une sorte de récapitulation de la première, et en contient les mélodies les plus saillantes, amplifiées, toujours sous l'influence du grand motif générateur, et conduites vaillamment jusqu'au finale, qui est chaud, vif et coloré.

M. Fétis qui a mûrement examiné le *Te Deum* de M. Radoux, et qui en a fait l'objet d'un rapport adressé à l'académie et inséré dans le *Bulletin* de ce corps savant, fait franchement l'éloge de cette composition. Il vante surtout la clarté, la simplicité de l'unité de l'œuvre, et nomme le début « large et puissant. »

Parlant du solo de basse terminé par un quatuor sur ces paroles : *Tu Rex gloriae Christe*, M. Fétis lui trouve un beau caractère : « l'instrumentation, dit-il, offre beaucoup d'intérêt; elle a une remarquable délicatesse. A l'endroit du texte, *et laudamus nomen tuum*, le compositeur reprend son premier sujet et lui donne de nouveaux développements. Tout cela est bien conçu, la pensée est nette, claire, franche, et la facture est en général digne d'éloges. »

La direction du *Te Deum* de M. Radoux, confiée à M. Füscher, a su triompher de certaines difficultés qui eussent embarrassé un tout autre chef moins habile que lui. Chanteurs et instrumentistes ont fonctionné avec une remarquable régularité.

La Belgique déjà si riche en compositeurs estimés non seulement dans le pays, mais encore à l'étranger, compte désormais de plus M. Radoux, auquel est réservé un brillant avenir.

Puisque je vous parle de musique, je ne puis omettre de vous apprendre que les deux concerts de Mlle Carlotta Patti auront lieu au théâtre de la Monnaie, les 7 et 12 janvier, à 8 heures du soir, avec le concours de MM. Alfred Jael, pianiste de S. M. le roi de Hanovre; Terd Paul, premier violon de S. M. le roi de Prusse et Kellermann, premier violoncelle de S. M. le roi de Danemark. Le programme de ces soirées est des plus attrayants. Mlle Carlotta Patti fera connaître ses morceaux de prédilection.

Rossini et Meyerbeer, ces deux grands maîtres de l'école moderne, ont reconnu en Mlle Carlotta Patti la digne sœur d'Adelina, et vont jusqu'à déclarer n'avoir jamais entendu une vocaliste aussi extraordinaire.

On assure que pour cette voix exceptionnelle, Meyerbeer arrange le morceau des deux flûtes de *L'Etoile du Nord*, et Rossini des variations sur le rondo final de la *Generentola*.

J'aurai l'occasion de vous faire part de mes impressions.

Ce ne sont point les *Chevaliers du pince-nez* que la foule va applaudir tous les soirs au Théâtre du Parc, mais l'entrain, la verve et la belle humeur de M. Raynard qui représente avec une vérité photographique le type le plus original et le plus difficile à saisir que jamais auteur eut osé mettre en scène.

Tant que M. Raynard est en scène c'est un long éclat de rire qui gagne toute la salle, dont l'hilarité se traduit toujours par de justes bravos.

Le banquet annuel de la société de littérature Wallonne de Liège, vient d'avoir lieu dans la salle du Casino du Passage. Cent et soixante personnes assistaient à cette fête.

On a fait les lectures de différentes productions nouvelles. Parfois les écrivains retrouvent, en Wallon, une liberté, dont ils n'usent guère en bon français.

Tous les journaux belges ont annoncé avec autant d'empressement que de satisfaction que Monsieur le Duc de Brabant, dont la santé est si chère à la Belgique, était arrivé heureusement à Menton, où il se propose, dit-on, de passer la saison d'hiver.

GEORGES HENRI.

ALPHONSE CHAMBON — Rédacteur-Gérant

AVIS.

MM. les actionnaires de la nouvelle société anonyme des Bains de mer de Monaco constituée par acte du 3 avril 1863 sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le 30 janvier 1864 au siège social à Monaco.

Orchestre des Bains de Mer de Monaco.

CONCERT

A 8 heures du soir dans la salle de Bal,

Cela dit, il faut bien reconnaître que l'application de la mesure conseillée par M. Blanc rencontrerait des obstacles de plus d'une espèce. Les sociétés privilégiées existent et fonctionnent en vertu de contrats que l'Etat ne peut pas modifier par sa seule volonté. Rien ne s'opposerait, au contraire, à ce qu'il imposât cette volonté aux sociétés nouvelles qui se constitueraient sous la forme anonyme et dont les statuts viendraient à l'examen du conseil d'Etat; mais ici se présente un inconvénient qu'il faut prévoir : celui de placer les sociétés nouvelles en état d'infériorité comparativement aux sociétés les plus anciennes, et par conséquent d'en entraver la formation.

Tout en accueillant avec l'intérêt qu'elles méritent les vues exprimées par un écrivain financier dont les connaissances sont aussi solides qu'étendues, il faut donc faire ses réserves quant aux moyens d'exécution. Le principe nous paraît excellent; l'Etat a le droit et le devoir de multiplier les placements en rentes, le taux de la rente étant en définitive le régulateur du crédit public et privé; mais, à cet égard, les fonds publics français sont bien moins protégés que ceux de l'Angleterre ou de l'Amérique. Il y a donc beaucoup à faire dans ce sens, et c'est ce que démontre avec force et clarté la brochure de M. Blanc.

Toutefois nous lui signalerons une méprise qui ne doit pas subsister dans un travail comme le sien. M. Blanc paraît croire qu'aucune loi n'autorise les emplois légaux en rentes sur l'Etat; c'est une erreur. La lacune que signale M. Blanc a longtemps subsisté; mais elle a été comblée grâce à l'initiative de S. Exc. M. Achille Fould, par l'article 46 de la loi de finances du 2 juillet 1862, qui permet le placement en rentes 3 O/O dans tous les cas où soit la loi soit les contrats prescrivaient obligatoirement le placement en immeubles.

AUGUSTE VITU.

LETTRE PARISIENNE.

Ci-gît 1863!... Hâtons-nous, pour composer son épitaphe, de rappeler, dans une courte revue, tous les titres qui recommandent cette tumultueuse année aux souvenirs de l'histoire. L'oraison funèbre de ces douze mois bruyants pourrait, comme celle du grand Frédéric, se résumer en deux mots: *Ibi ciner, ubique fama!*

Oui, sa renommée est partout, et nous allons en montrer rapidement les traces. Au point de vue politique, quelle année a jamais agité plus de questions sur le tapis vert de la diplomatie? Comptez:

- Question de la Pologne;
- Question du Danemark;
- Question allemande;
- Question romaine pour notre armée;
- Question de l'unité italienne;
- Question de la révolution grecque;
- Question de la liberté en France;

Sans compter toutes celles qui sont prêtes, d'un jour à l'autre, comme la question d'Orient, à frapper brusquement à la porte du monde politique. L'année 1863 a légué à l'année 1864 les douze travaux d'Hercule!

Chez nous, en France, l'année 1863 nous a tellement agités, préoccupés, émus, que le défilé de ces mille événements divers nous représente le mouvement perpétuel. Les idées et les intérêts nous ont tour à tour surexcités.

Rappelons d'abord les idées.

En tête de tous les projets qui ont attiré l'attention publique, vient se placer le congrès, que le refus de l'Angleterre n'a nullement enterré. Cette idée, qui a complètement dérouté les vieux diplomates qui peuplent les chancelleries, remue des problèmes trop considérables, pour ne pas rester à

l'ordre du jour de la politique. Son heure viendra, car à ce principe se rattache l'abolition du système de la paix armée qui coûte annuellement à l'Europe quatre millions d'hommes, et quatre milliards de francs, enlevés au travail. A l'Empereur reviendra l'honneur d'avoir ouvert les portes de la politique officielle à cette vieille idée de Henri IV, que la diplomatie dédaignait comme une chimère. Suivant la belle parole de l'Empereur, *l'utopie de la veille peut-être la réalité du lendemain.*

Après le congrès vient la décentralisation. Certes, l'idéemarche; elle fait peu à peu son chemin; mais, sur ce point, la routine, les préjugés, les traditions ont dans notre pays un tel empire, que la moindre conquête de la liberté fait naître les manifestations les plus disparates. Chez nous, en voyant planer la liberté, on peut être certain qu'elle est, comme le cerf-volant, retenue quelque part par un fil.

Toutefois, l'idée de la décentralisation pénètre insensiblement partout. Toutes les revues, tous les journaux lui accordent aujourd'hui une large place, et voici M. Elias Regnault qui vient d'entrer à la *Revue nationale*, pour y rédiger, tous les mois, une chronique de la province. *Le char est lancé*, suivant le mot de Paul-Louis Courier, *et dans la pleine roullant, nul ne pourra l'arrêter.*

Passons à l'enseignement. Ici, on n'aperçoit encore que des ruines et des démolitions. Les circulaires de M. Duruy ont passé à travers l'instruction publique, comme les boulets à travers une armée. Et nous ne sommes pas au bout des arrêtés belliqueux. Le Muséum et l'enseignement du grec, viennent à leur tour de subir une réforme! Vous avez vu que le Muséum, librement administré, passé tant soit peu sous la main du gouvernement.

Dans le domaine intellectuel, j'ai encore à mentionner la liberté des théâtres et le caractère des productions littéraires de l'année. La liberté des théâtres n'a pas encore été appliquée et ne peut être jugée; mais, à coup sûr, la liberté pourra, sans grands efforts, s'élever aussi haut que le système des privilèges. J'ai beau consulter la liste des ouvrages représentés, je ne vois pas surnager, dans le naufrage de cette année, un seul ouvrage qui survive aux oubliettes de la scène. Nous avons des pièces par centaines. Dramas, comédies, vaudevilles, opéras se succèdent sans relâche sur l'affiche. La Société des auteurs dramatiques perçoit annuellement deux millions de droits d'auteur; mais tout cela ne donne pas un bon ouvrage.

Corneille et Molière raccommodaient leurs chausses, et livraient leurs chefs-d'œuvre pour quelques centaines de livres. Nous avons fait comme Sganarelle, nous avons changé tout cela!

Passons aux intérêts:

Ici, du moins, on sent et on voit le progrès, si le progrès peut réellement se concevoir et se fonder en dehors de la grandeur morale et intellectuelle d'un siècle.

N'est-il pas curieux de voir que la science et la matière sont à peu près les deux mesures, universellement admises, pour juger la puissance d'un pays.

À ce point de vue, la France est, à la vérité, aussi forte, aussi avancée que les autres nations. Voyez ce qu'elle a remué d'intérêts, de choses et de travaux!

Aimez-vous les concours? On en a mis partout. Le règne animal et le règne végétal ont exhibé leurs merveilles dans toutes les grandes villes. Un journal annonçait dernièrement qu'on ouvrirait à la fin de 1863, à Paris, un grand concours de serins. Avez-vous qu'un concours de serins eût été le bouquet du feu d'artifice.

Préférez-vous les chevaux? Vous devez être satisfait. Jamais le jockey-club n'a tant allumé les imaginations. Chaque préfecture veut maintenant avoir son hippodrome. Le nombre des courses, dans l'Angleterre, a été en 1863, de 1,668. Ce chiffre dépasse de 154 celui de 1862. Ces courses ont été suivies par 1,857 chevaux d'âge différent; c'est un excédant de onze sur le chiffre de l'année dernière. Chez nous, en France, nous avons distribué 688 prix, montant à la somme de 1,600,584 fr. L'empereur, qui prend un vif intérêt à tout ce qui peut contribuer au développement de la race chevaline, et qui en donnait encore une preuve dernièrement par sa visite aux haras du Pin, l'empereur n'a pas donné moins de 26 prix, s'élevant au chiffre de 75,000 fr.

Vous intéressez-vous aux grands travaux d'utilité publique et aux spéculations enfantées par les millions? Le souvenir le plus mémorable de 1863 sera, sans contredit, l'ouverture du canal apportant l'eau douce à Suez. Pendant qu'on lui suscite mille difficultés, la compagnie de l'isthme fait comme le philosophe qui prouvait le mouvement en marchant, elle prouve l'excellence de sa gigantesque opération par l'ouverture de son premier canal d'eau douce.

Quant aux spéculations, il n'est pas sans intérêt de constater ici un chiffre important pour la France et pour l'Angleterre. La statistique a calculé que la somme des capitaux que l'on pouvait lancer, par année, dans les nouvelles entreprises était de 1,500 millions pour l'Angleterre et d'un milliard pour la France. Un milliard! On peut s'en faire une idée en songeant que depuis la venue de Jésus-Christ, il ne s'est pas encore écoulé un milliard de minutes!

Vous favorisez peut-être les inventions et les découvertes? Eh bien! l'année 1863 vous en présente une collection précieuse. Songez que le registre des brevets s'est enrichi de plus de 3,000 inventions; mais songez aussi pour mettre une sourdine à votre enthousiasme, que la statistique a établi qu'une invention sur dix arrive à peine à une application sérieuse.

Au premier rang des projets nouveaux se placent de la manière la plus tapageuse, les prédictions de M. Mathieu (de la Drôme) et la navigation aérienne: idées fantastiques, qui courent, comme les chimères ailées de la fable, dans le champ sans limites de l'imagination. M. Mathieu (de la Drôme) résiste aux raillees et lutte avec un courage persévérant. Il a, en quelque sorte, forcé par son opiniâtreté l'Observatoire de Paris à faire pour la France ce que l'amiral Fitzroy fait depuis longtemps pour l'Angleterre. On ne peut trop louer cette bienfaisante mesure, quand on songe qu'une seule quinzaine de novembre a produit, sur les côtes de France, 1,428 sinistres de toutes sortes! Mais dois-je constater que M. Mathieu (de la Drôme) ne fait pas de prosélytes dans le monde savant.

Quant aux ballons, ils ont justifié, une fois de plus, le proverbe. Il suffit d'une épingle pour crever un ballon. Nous voilà lancés à perte de vue dans un problème insoluble. Les uns soutiennent *mordicus* le ballon, les autres le condamnent; d'autres, enfin, retournent aux ailes d'Icare. Ce problème finira par ressembler à la célèbre chara le: — Étant donné la hauteur du mât et la longueur du navire, trouver l'âge du capitaine.

Tel est, dans une rapide esquisse, le bilan de 1863. Elle nous a fait successivement passer devant les yeux une foule de montagnes qui, toutes, nous ont donné l'accouchement de la fable. Puisse l'année 1864 nous apporter des solutions plus décisives!